

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°23.02.03

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 21 mars

<i>Présents</i>	23
<i>Pouvoirs</i>	8
<i>Absents Excusés</i>	2

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Evelyne LOUIS, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ.

POUVOIRS : Stéphane PIERRACCINI à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Marie-Christine RODRIGUEZ à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Christine SICCARDI, Patricia COTTI à Sophie SURACE, Geneviève MARTIN à Saïd ACHACHE.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre MARROC, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
MOTION
D'OPPOSITION A LA
PROPOSITION
D'ITINERAIRE
ALTERNATIF, PAR
LES COMMUNES DE
BOUC BEL AIR ET
SIMIANE-
COLLONGUE, VISANT
A DESSERVIR LE
CENTRE
D'ENFOUISSEMENT
SITUE DANS LA
COMMUNE DE
SEPTEMES-LES-
VALLONS

Le centre d'enfouissement des déchets de Septèmes-les-Vallons, classé Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de Septèmes-les-Vallons (ISDND) vient de bénéficier d'un arrêté de prolongation d'exploitation adoptée par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST).

Cette décision a ravivé la colère de certains élus marseillais qui dénoncent l'itinéraire actuellement emprunté par les camions pour s'y rendre.

Cet itinéraire utilisé depuis la création du site est le plus court, le plus logique et le plus respectueux de l'environnement. Il n'impacte pas le massif de l'Etoile.

Malgré tout, des études sont actuellement menées pour rechercher un itinéraire alternatif qui pourrait passer au cœur du Massif de l'étoile par Bouc Bel Air et Simiane- Collongue.

Cette monstruosité environnementale mettrait en danger la biodiversité ainsi que la sécurité environnementale.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230327-23_02_03-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LO

Ce tracé alternatif étant situé :

- En zone naturelle « N » dans laquelle plusieurs espèces protégées bénéficient d'un plan national.
- A proximité de la zone Natura 2000
- En Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) – Chaîne de l'étoile
- En zone rouge à fort risque incendie
- A proximité de l'usine Lafarge La Malle, site récemment attaqué par des activistes

Il est proposé au Conseil Municipal de s'opposer fermement à la possibilité de développer un itinéraire alternatif et à inviter l'Etat à ne pas donner une suite favorable à cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AFFIRME son opposition au projet d'itinéraire alternatif, par les communes de Bouc Bel Air et Simiane-Collongue, visant à desservir le centre d'enfouissement situé dans la commune de Septèmes-les-Vallons.

INVITE l'Etat à ne pas donner une suite favorable à cette proposition.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le 27/03/2023.



Richard MALLIÉ,
Maire.

